C.R.I.C. N° 16 (2017-2018)
5e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Mercredi 11 octobre 2017

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Interpellations et questions orales.....1

Question orale de Mme Simonet à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'évaluation des effets socioéconomiques et environnementaux résultant de l'application provisoire du CETA »

Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....1

Question orale de Mme Zrihen à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la ratification de l'accord de libre-échange entre la Colombie et le Pérou »

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon 3

Question orale de Mme Lambelin à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la situation politique en Birmanie »

Intervenants : M. le Président, Mme Lambelin, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....5

Question orale de Mme Dock à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les conditions de travail des expatriés »

Intervenants : M. le Président, Mme Dock, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....6

Question orale de M. Dufrane à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la future programmation des fonds structurels européens »

Intervenants : M. le Président, M. Dufrane, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....7

Question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la privatisation de Belfius »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon 9

Question orale de Mme Bonni à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi du Plan de lutte contre le radicalisme »

Intervenants : M. le Président, Mme Bonni, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....11

Question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'ouverture du Conseil économique et social de Wallonie aux acteurs environnementaux »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....12

Question orale de Mme Dock à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les aides wallonnes au développement pour les femmes des pays du Sud »

Intervenants : M. le Président, Mme Dock, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 14

Question orale de Mme Bonni à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le volontarisme du Gouvernement concernant la silver économie »

Intervenants : M. le Président, Mme Bonni, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 15

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la préparation du transfert de certaines compétences vers la Communauté germanophone »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.…17

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'utilisation des langues officielles de la Région wallonne dans la communication du Gouvernement »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.…18

Organisation des travaux (Suite)..... 19

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 19

Interpellations et questions orales retirées..... 19

Liste des intervenants..... 20

Abréviations courantes..... 21

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 19 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME SIMONET À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ÉVALUATION DES EFFETS SOCIOÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX RÉSULTANT DE L'APPLICATION PROVISOIRE DU CETA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'évaluation des effets socioéconomiques et environnementaux résultant de l'application provisoire du CETA ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, le 7 septembre dernier, une commission indépendante rendait son rapport au Gouvernement français, à la demande du Premier ministre, relatif à l'impact global du CETA sur l'environnement, le climat et la santé.

Dans ce rapport particulièrement intéressant, une série de recommandations – neuf – ont été formulées, certaines d'entre elles étant fortes et précises :

- assurer en continu la transparence, notamment vis-à-vis de la société civile et l'équilibre des instances de coopération réglementaire ;
- mettre en place un comité de suivi ;
- compléter l'instrument de ratification là où le traité CETA n'est pas suffisamment clair ;
- instaurer un étiquetage informant sur les modes de production des produits d'origine animale ;
- renforcer les contrôles et les procédures de certification en matière animale et végétale ;
- insister dans les négociations futures sur la nécessaire réciprocité ;
- introduire un « veto » climatique – c'est assez novateur – sur la protection des investissements ;
- compenser les effets négatifs directs du CETA sur le climat par l'introduction de dispositifs complémentaires dans le CETA ou si ce n'était possible de rouvrir la discussion, par un accord bilatéral spécifique entre l'Union européenne et le Canada ;
- inciter à la limitation de l'extraction des pétroles issus de schistes bitumineux.

Dans la Déclaration du Royaume de Belgique relative aux conditions de pleins pouvoirs pour la signature du CETA, il a été prévu également que « les autorités concernées procéderont, chacune pour ce qui les concerne, à intervalles réguliers, à une évaluation des effets socioéconomiques et environnementaux de l'application provisoire du CETA ».

Monsieur le Ministre-Président, le CETA est un dossier particulièrement important qui a fait couler beaucoup d'encre et nous y avons, au sein de cette assemblée, beaucoup travaillé.

Avez-vous pu prendre connaissance de ce rapport français ? Ce sont nos voisins directs. Quelle en est votre analyse ?

Pouvez-vous également nous donner votre analyse de chacune de ces recommandations, que je viens de citer rapidement et qui amène différentes remarques ? Certaines me semblent intéressantes.

De quelle manière pourrait se dérouler l'évaluation au niveau de la Wallonie ? Quelle suite donner concrètement à l'évolution de ce dossier compte tenu de l'évolution au niveau européen et notamment, chez nos voisins ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, merci pour votre question.

Je suis extrêmement attaché à ce que l'on puisse avoir un suivi très proche, très strict, très détaillé, très structuré à la fois des décisions prises en ce qui concerne ces différents traités internationaux et en particulier concernant le CETA.

Je suis aussi attaché à faire de ces instruments, des instruments positifs en termes de lien entre le Canada et la Belgique et plus particulièrement, la Wallonie et aussi à faire de cet espace, un espace de développement pour l'activité de nos entreprises, de nos PME, de nos acteurs déjà présents qui souhaitent être présents dans les relations économiques avec le Canada et c'est ainsi que j'ai eu plusieurs rencontres avec des interlocuteurs canadiens tout au long de ces dernières semaines.

J'ai rencontré l'Union wallonne des Entreprises cette semaine encore et d'autres interlocuteurs de manière aussi à faire de cet instrument, un instrument qui soit positif en termes de relations en général, en termes d'objectifs à rencontrer, mais aussi bien sûr en termes économiques.

Vous savez que le développement de notre présence à l'international est un des éléments de déploiement économique auquel nous sommes très sensibles.

D'autre part, en ce qui concerne le CETA, l'accord de gouvernement est extrêmement précis et mon intention est d'appliquer avec la même précision, ce chapitre de l'accord de gouvernement.

En ce qui concerne le rapport que vous évoquez, celui-ci constitue un éclairage utile et intéressant. On notera à cet égard que certains des aspects environnementaux ou sanitaires, notamment, et que des déclarations figurent déjà dans l'instrument interprétatif qui a été annexé au CETA.

Je pense que c'est un des intérêts de cet instrument interprétatif qui a été annexé au CETA lors de sa signature.

On a notamment prévu, dans cet instrument, le maintien notamment de l'interdiction d'importations de viande qui ne respecteraient pas nos normes d'élevage, nos normes sanitaires ou qui auraient été influencées par un traitement hormonal.

On a aussi intégré le principe de précaution, le respect des normes de l'Union européenne relative aux organismes génétiquement modifiés et d'autres encore.

S'agissant du climat, comme le souligne très justement le rapport que vous évoquez, sa non-inclusion dans le texte même de l'accord s'explique par le fait que la négociation de cet accord a été menée sous un gouvernement canadien qui n'a pas inscrit cette dimension comme étant prioritaire. Par ailleurs, vous le savez, la négociation avait été finalisée avant la signature de l'accord de Paris.

On notera toutefois que dans l'instrument interprétatif négocié avec le Premier ministre Trudeau, les parties s'engagent très clairement à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. Il y a donc eu, à travers l'instrument interprétatif, une inclusion d'objectifs climatiques en lien avec la mise en œuvre complète des accords de Paris et j'en suis particulièrement satisfait.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon est attaché à un système commercial multilatéral, ouvert, qui est fondé sur un certain nombre de règles ainsi qu'à la conclusion d'accords commerciaux que j'appelle de nouvelle génération. Ces accords commerciaux ambitieux, mutuellement bénéfiques, basés, bien sûr, sur des éléments de réciprocité, mais surtout de respect, de promotion, de normes de plus en plus ambitieuses, que ce soit sur le plan social, environnemental, de santé ou bien encore de protection de consommateurs, font aussi partie de mes priorités.

Je termine en indiquant que les déclarations du Royaume de Belgique relatives aux conditions de plein pouvoir pour la signature du CETA prévoient effectivement que les autorités concernées procéderont, chacune pour ce qui les concerne, et à intervalles réguliers, à une évaluation des effets socioéconomiques et environnementaux – donc les deux – de l'application provisoire du CETA.

La Conférence des présidents de votre Parlement a décidé que le suivi serait assuré par la commission du Parlement wallon, on le sait, on est en train de le faire.

En ce qui concerne les critères pour mener cette évaluation, l'ensemble de la mécanique d'évaluation de ces différents effets, l'entrée est encore toute récente, puisqu'elle remonte à un peu plus de trois semaines du CETA, nous sommes actuellement en concertation avec mes collègues pour établir ces différents éléments qui serviront autant de grilles d'analyse de l'évaluation de l'application provisoire du CETA, comme nous attendrons, évidemment, la décision de la Cour de justice européenne concernant le mécanisme arbitral avec beaucoup d'impatience.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. Notre groupe, le cdH, nous sommes attachés au commerce international, mais – et nous l'avons toujours dit – avec des balises et des conditions. Vous l'avez rappelé, ce sont des outils. Les traités internationaux sont des outils et l'on met dans ces traités ce que l'on veut y mettre. C'est donc important que ce soit des outils ambitieux au bénéfice mutuel de chacun.

L'Union européenne a voulu, au travers du CETA, se doter d'un nouvel outil qui constitue un nouveau modèle pour d'autres traités à conclure. Il est évident qu'avec nos amis les Canadiens – et nous avons d'ailleurs une

délégation canadienne qui est présente et que vous avez certainement pu rencontrer aujourd'hui en Région wallonne et ici à Namur – nous pouvons, ensemble, parce que nous sommes proches, parce que nous partageons beaucoup de valeurs communes, forger un outil qui devienne un vrai modèle.

C'est un travail énorme, rien n'est jamais fini dans ce genre d'outil et de travaux, vous l'avez dit, le texte avait été négocié avant la COP21, mais aujourd'hui, nous avons la COP21 – et à l'examen, on s'est rendu compte que nous devons donc être cohérents avec ce que nous créons de positif au jour le jour.

Le CETA, au départ, ce n'était pas la huitième merveille du monde. On a permis ici, au Parlement wallon et ailleurs, avec d'autres pays, de faire évoluer ce traité et notamment, vous l'avez signalé, plus de transparence dans les déclarations interprétatives. La France signale que, peut-être, elle aimerait encore en faire une. C'est son problème, mais qu'elle aimerait peut-être, et les experts le signalent, qu'avant la ratification, ce serait peut-être bien qu'il y ait un nouvel instrument interprétatif. C'est son choix, mais c'est dire l'intérêt de cet instrument tel que nous avons déjà pu l'obtenir.

L'ISDS qui a été critiqué va vers un nouveau modèle ICS et cela, ce sont aussi des avancées positives.

Je vous invite aussi, de votre côté – parce que votre rôle est fondamental pour le présent et le futur – avec votre administration à examiner aussi et à être particulièrement vigilant – et j'ai ressenti votre souhait – pour améliorer ce type d'outil, pour qu'il colle mieux aux déclarations auxquelles nous souscrivons, que ce soit la COP21.

Quand je vois que nos amis et voisins français, à la demande du Gouvernement, ont un rapport – et c'est vrai, le traité vient seulement d'entrer en application, il est donc difficile de l'évaluer – avec toute une série de propositions, il me semblerait intéressant que le ministre-président de la Région wallonne, en tout cas son administration, puisse avoir des contacts avec les pays voisins, la France, par exemple, et d'autres, pour voir comment, ensemble – pas de façon isolée justement – on peut faire évoluer pour plus de cohérence nos outils – parce que ce sont nos outils – et le faire bien entendu avec nos amis canadiens.

M. le Président. - Je profite de cette première question pour rappeler le règlement. Cinq minutes pour poser la question, cinq minutes pour la réponse du ministre-président et une minute de réplique.

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LA COLOMBIE ET LE PÉROU »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la ratification de l'accord de libre-échange entre la Colombie et le Pérou ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre-Président, l'accord de libre-échange entre la Colombie et le Pérou a été signé en 2012 et est entré provisoirement en vigueur en 2013.

Depuis lors, il poursuit son processus de ratification. Sur les 28 États membres de l'Union européenne, à ce jour, déjà 25 ont ratifié l'accord. L'Autriche, la Grèce et la Belgique – en particulier le Parlement wallon, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement bruxellois – ne l'ont pas encore ratifié. Lorsque ces trois derniers États l'auront approuvé, il entrera définitivement en vigueur.

Concernant sa ratification, votre prédécesseur avait affirmé que la position de notre Région a été d'affirmer l'importance du respect des droits de l'homme, du droit du travail et des normes sociales par les pays parties à l'accord.

Interrogé sur les progrès réalisés par la Colombie ces dernières années, M. Magnette disait notamment ce 6 janvier 2017 que : « On enregistre donc des avancées dans des domaines importants à nos yeux. Nous nous en réjouissons, bien sûr, ce qui ne veut pas dire que nous ne devions pas être exigeants, mais nous devons avoir l'intelligence politique de savoir jusqu'à quel point on utilise notre pouvoir de non-ratification pour encourager ces progrès, mais il faut aussi saluer les progrès sinon, on décourage toute avancée ».

Monsieur le Ministre-Président, votre Gouvernement a-t-il l'intention de soumettre prochainement cet accord pour ratification au Parlement wallon ?

A-t-il l'intention d'utiliser son pouvoir de non-ratification pour encourager des progrès sur le terrain ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Colombie et le Pérou d'autre part, a été signé, vous l'avez rappelé, en juin 2012. Cette signature n'a été possible à l'époque

qu'après accord de tous les États membres, la Wallonie ayant donné mandat de signature au Gouvernement fédéral pour que cet accord puisse être signé au nom de la Belgique dans sa version provisoire.

Cet accord est appliqué, toujours provisoirement, avec le Pérou depuis mars 2013 et avec la Colombie depuis août 2013.

À ce jour, comme vous l'avez également souligné, pratiquement cinq ans après l'application provisoire de l'accord avec la Colombie et le Pérou, 25 États membres ont ratifié l'accord. L'Autriche, la Grèce et la Belgique ne l'ont pas encore fait au niveau belge ; les parlements de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale n'ont pas ratifié cet accord.

La conférence intergouvernementale de la politique étrangère a été saisie plusieurs fois de cette question afin d'en débattre.

Un processus d'audition sur cet accord a été initié en décembre 2016 ici même, en notre Parlement. On sait que les ambassadeurs de Colombie et du Pérou ont été auditionnés à deux reprises, également devant votre commission. Ceux-ci ont appelé de leurs vœux la ratification de cet accord par la Belgique.

Outre la présence de ces deux diplomates, différentes composantes de la société civile, représentants du monde économique, des syndicats, des ONG, ont également eu l'occasion de s'exprimer sur cet accord. Si je suis bien informé, un total de près 17 experts ont à ce jour été entendus.

D'autre part, le Président du Parlement de Wallonie, avec lequel je me suis entretenu à cet égard, a par ailleurs rencontré le ministre des Affaires étrangères de Colombie le 28 septembre dernier, notamment pour parler de cet accord.

Sur le fond, rappelons que le respect des droits de l'homme et de l'État de droit sont érigés en éléments essentiels de l'accord. Le non-respect de ces éléments essentiels peut aboutir, en dernier recours, à la suspension de l'accord, à la suspension des dispositions de préférence commerciales, notamment prévues dans celui-ci.

L'accord contient également bien sûr d'autres dispositions, dont un chapitre développement durable ambitieux. Il contient des dispositions qui établissent des engagements fermes et aussi un cadre de coopération en matière de droits sociaux, en matière environnementale au sens large.

Dans le domaine du travail, les parties s'engagent à mettre en œuvre de manière effective dans leur législation et leurs pratiques les normes élémentaires, mais aussi les normes internationalement reconnues dans le domaine du travail telles qu'elles figurent notamment dans les conventions fondamentales de l'OIT. Les huit conventions fondamentales de l'OIT ont toutes été ratifiées par le Pérou, la Colombie et aussi l'Équateur, par ailleurs.

Dans le domaine de l'environnement, les parties s'engagent à mettre en œuvre de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement et prévoient aussi la possibilité d'étendre dans le futur la liste des conventions internationales à respecter. Un comité spécialisé est par ailleurs chargé du commerce, mais aussi du développement durable. Il a pour mission d'assurer le suivi, de définir des actions en vue de la réalisation des objectifs du développement durable. Un dialogue avec la société civile est également formalisé par l'accord.

En ce qui concerne mon constat, j'observe – même s'il y a des différences évidentes entre la situation au Pérou et en Colombie – que la situation s'améliore progressivement depuis l'entrée en vigueur de l'accord dans ces pays, dont on connaît l'histoire mouvementée, difficile dans certaines de ses séquences, mais on doit observer un chemin vers – me semble-t-il – la stabilité qui a d'ailleurs été consacrée par certaines décisions internationales.

En ce qui concerne la décision de ratification ou de non-ratification, elle appartient bien sûr aux parlements. On peut tous être partagés entre le fait d'observer les signes évidents de progrès et donc de les consacrer par une décision de ratification, ou à l'évidence être aussi – M. Magnette en faisait le constat – focalisés sur ce qui n'a pas encore été accompli.

En ce qui me concerne, je laisse le débat ouvert avec le Parlement, mais je suis favorable à ce que l'on puisse ouvrir l'espace de dialogue visant à une ratification de cet accord.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre-Président.

Évidemment, ce sera toujours une grande interrogation, puisque je crois que le développement économique doit servir les populations pour leur permettre d'arriver à un niveau de stabilité certes, mais aussi de qualité, de dignité, de respect des droits de l'homme et aussi de développement socio-économique, mais aussi socioculturel important.

Les dernières informations que nous avons nous disent que, malheureusement, la situation sur le terrain pour la population ne s'améliore pas, le respect des droits de l'homme tels qu'ils avaient été mis en place commencent à s'effriter, le nombre d'assassinats ne se réduit pas. La question, c'est : de quelle population parlons-nous ? Est-ce de celle qui va profiter évidemment d'un redéploiement économique ou de celle

qui au quotidien doit se battre pour ne pas voir ses terres accaparées et ne pas être déplacée ?

Oui, on peut, comme vous l'avez dit, consacrer les progrès, mais je pense que le faire en ayant les yeux fermés et en ne se focalisant pas sur la situation réelle de la population nous mettrait complètement en contradiction avec nos engagements et nos valeurs, aussi bien – je pense – au niveau de la Belgique qu'au niveau européen. Si vous avez la possibilité de rencontrer la ministre colombienne, peut-être lui rappeler les engagements qu'elle avait pris lorsque les grands accords ont été signés.

QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA SITUATION POLITIQUE EN BIRMANIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la situation politique en Birmanie ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre-Président, la Birmanie est un pays ayant connu de nombreux conflits durant le XXe siècle. Si la situation institutionnelle du pays se stabilise, le sort des minorités ethniques du pays reste, lui, préoccupant. Selon l'ONU, ce sont plus de 300 000 Rohingyas qui se sont réfugiés au Bangladesh depuis la vague de violences déclenchée il y a quelques mois. Le problème n'est pas nouveau, cela fait des décennies que cette minorité, qui compte environ 1 million de personnes, est victime de discriminations.

Le haut-commissaire de l'ONU aux droits humains a même qualifié les événements de ces dernières semaines « de nettoyage ethnique perpétré par le régime birman envers les Rohingyas ». Malgré cette situation difficile, le pays connaît un boom économique, notamment dans les secteurs technologiques, les secteurs du gaz et du pétrole.

J'ai appris qu'une délégation wallonne était d'ailleurs attendue du 11 au 17 novembre en Birmanie afin d'établir de nouvelles collaborations entre les entreprises wallonnes et birmanes dans les différents secteurs et industries.

J'en viens à mes questions, Monsieur le Ministre-Président.

Au vu de la situation politique du pays, cette mission est-elle maintenue ? Si oui, quel message politique la Wallonie entend-elle porter lors de cette mission ? De manière plus globale, quelle sera votre politique, en matière de relations internationales et de commerce international par rapport aux missions wallonnes dans des pays qui connaissent des conflits internes ou qui présentent des régimes dictatoriaux ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, vous mettez très légitimement en exergue une situation totalement bouleversante, dramatique et à propos de laquelle les constats de violation des droits de l'homme et les très graves situations humanitaires ont été légitimement mis en exergue par la communauté internationale. Le sort des minorités au Myanmar est extrêmement préoccupant et la crise des Rohingyas l'est encore plus particulièrement. C'est une situation bouleversante, véritablement bouleversante que très légitimement vous décrivez, notamment en ce qui concerne les derniers événements, avec ces affrontements, avec ces graves exactions commises à l'égard de ces minorités, qui se sont déroulées à partir de la fin août dans cette région qui se trouve aujourd'hui toujours dans un contexte de tension, d'éléments d'incertitude aussi quant à la situation réelle sur place qui est vraiment très préoccupante.

Il est donc vraiment totalement prioritaire que la situation au Myanmar s'apaise, évolue positivement et que le dialogue entre les différentes communautés puisse s'établir avec un objectif bien sûr de respect des droits de l'homme et de cohabitation dans un contexte de paix.

La responsabilité des autorités de Myanmar est évidemment de prendre toutes les mesures nécessaires. J'ai observé avec beaucoup d'attention les contacts pris à différents niveaux, au niveau des institutions internationales, par différents pays, en ce qui concerne cette très grave situation.

J'ai également noté que, dans le discours d'Aung San Suu Kyi de ce 19 septembre, plusieurs éléments avaient été exprimés : d'une part, une condamnation des violations des droits de l'homme ; d'autre part, une ouverture en ce qui concerne le retour des réfugiés dans leur région d'origine ; par ailleurs, un engagement de prendre des mesures contre toutes les personnes qui violent les dispositions légales ou les principes des droits de l'homme.

Évidemment, que l'on puisse observer au niveau international et dans des relations bilatérales comment ces engagements seront traduits sur le terrain et dans la réalité concrète, notre Gouvernement, en lien avec les autorités belges et les institutions internationales, sera particulièrement attentif à ce que ce discours et ces

engagements pris par Mme Aung San Suu Kyi soient suivis d'actes concrets.

D'autre part, si l'on veut être efficace, si l'on veut avoir des chances raisonnables de faire évoluer la situation, il convient bien sûr de le faire en lien avec le Gouvernement fédéral, avec les autres entités fédérées, avec l'Union européenne ou les autres institutions internationales, de manière à ce que la pression, l'expression, la conviction, les signes très forts que l'on délivre quant à ce drame humanitaire puissent être suivis des faits et surtout que l'on n'observe pas une poursuite voire un approfondissement de la dégradation de la situation. Je suis vraiment favorable à ce que la position européenne soit très offensive en la matière, en ce compris dans son volet humanitaire, dans son volet « Respect de droits de l'homme » et en ce qui concerne le retour des réfugiés.

Pour ce qui concerne le volet « Économie », on sait que le Myanmar connaît actuellement un développement dans différents secteurs. Celui-ci peut aussi constituer, en ce qui concerne nos activités, une possibilité de développement de futures activités aussi de croissance économique, non seulement chez nous, mais aussi dans les pays concernés aux bénéfices des populations. On sait, après un demi-siècle d'isolement et de sanctions internationales, que le Myanmar s'est aujourd'hui progressivement ouvert économiquement, engendrant une croissance économique annuelle entre 5 % et 7 % dans différents secteurs variés. C'est dans ce contexte que de façon récurrente, l'AWEx a mené des actions et des contacts avec le pays concerné. Dans son programme d'actions 2017, une mission économique et commerciale était effectivement prévue, elle était la récurrence d'une fréquence annuelle depuis 2012 avec ce pays. Il s'agit donc de la cinquième mission économique organisée ; celle-ci est prévue du 14 au 17 novembre pour établir de nouveaux contacts, de nouvelles collaborations.

Il n'y a donc pas de volet politique ou de rencontres politiques ou officielles qui seront organisées dans ce contexte-là. Au vu des derniers développements de la situation humanitaire et de cette situation, en étroite coordination avec le Conseil économique basé à Bangkok, l'AWEx a récemment pris la décision d'annuler tout rendez-vous officiel de son programme. Ceci correspond aussi à l'approche que nous voulons développer, aussi que nous voulons mentionner. Couper toutes nos relations commerciales n'était peut-être pas le meilleur moyen d'agir, peut-être un mauvais signal quand on connaît toute l'histoire de ce pays, mais croyez bien que nous sommes extrêmement vigilants, attentifs et que nous donnons les signes et les messages nécessaires.

M. le Président. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse et pour ses détails. J'entends effectivement qu'elle est maintenue en souci de cohérence par rapport aux missions précédentes.

D'une part, je me permets de dire ceci, je m'étonne du trop court passage, dans la Déclaration de politique régionale, lié aux relations internationales qui se concentre sur le commerce extérieur et sur les gains potentiels pour nos entreprises. Il est évidemment essentiel de favoriser les exportations wallonnes pour dynamiser nos économies. C'est simplement une petite remarque que je voulais faire ici.

D'autre part, je voulais vraiment insister sur le fait qu'il est extrêmement important d'apporter une grande attention à la transparence et à l'éthique, à la fois dans les accords commerciaux et sous la dimension multilatérale – mes collègues en ont parlé avec les accords ici avec l'Union européenne - et à la fois au niveau bilatéral – par exemple lors des missions de l'AWEx. J'entends votre intention de ne pas avoir de rendez-vous officiel lors de cette mission. C'est une manière de se positionner, de ne donner aucun message politique en y allant, mais je pense qu'il faut également prendre position, donc peut-être livrer un message aussi. Ce n'est pas couper les accords commerciaux, ce n'est pas couper court à tous les processus économiques qu'il y a lieu d'avoir avec un pays en pleine expansion, vous l'avez dit, mais simplement livrer un message, se positionner, je pense que c'est essentiel, surtout dans cette situation.

QUESTION ORALE DE MME DOCK À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EXPATRIÉS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dock à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les conditions de travail des expatriés ».

La parole est à Mme Dock pour poser sa question.

Mme Dock (MR). - Monsieur le Ministre-Président, l'âge d'or des expatriés occidentaux s'est déroulé durant les décennies 90 et 2000. Depuis lors, non seulement la concurrence de salariés qualifiés locaux, principalement en Asie, s'est accrue et certains États du Golfe, et même anglo-saxons, ont pris, ou envisagent de prendre, des mesures spéciales visant à réduire ce nombre de travailleurs étrangers.

Le profil en danger est le cadre occidental bénéficiant d'une faible ou moyenne expérience. Parmi ces personnes se trouvent notamment des Wallons, des Belges qualifiés. Ne serait-ce pas là une occasion pour notre Région de renforcer encore ce que l'on pourrait qualifier comme son changement de direction ?

Quelle stratégie comptez-vous prendre pour rapatrier ces talents qui font face à ces difficultés ? Au-delà des citoyens belges expatriés, comptez-vous adopter des dispositifs pour attirer des étrangers subissant le même type de situation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, votre question me donne l'occasion d'analyser un phénomène qui ne m'était pas connu. Effectivement, je mesure bien l'évolution de l'économie internationale et aussi l'évolution qui se traduit en termes de besoins, de profils de qualification, d'éventuelles mobilités des personnes expatriées belges, à la fois à l'international – c'est-à-dire d'un pays vers un autre, en dehors de notre frontière – ou un mouvement éventuel de retour vers la Belgique.

Je ne dispose pas de statistiques précises à cet égard qui m'inclineraient à pouvoir évaluer ce phénomène. Je vais en solliciter, à la faveur de votre question, de manière à pouvoir mesurer l'ampleur de ce phénomène. À ce stade, il ne m'était pas revenu – mais votre question m'ouvre le champ du questionnement – d'indications par rapport à une ampleur de ce phénomène, si je puis dire, de retour au pays d'un certain nombre d'expatriés belges et d'expatriés wallons plus particulièrement, à la suite de l'évolution du marché du travail. Dès que je disposerai d'éléments d'analyse, je me permettrai de vous revenir.

Par ailleurs, si je prends le raisonnement dans l'autre sens, je pense qu'il est extrêmement important de pouvoir utiliser, à l'international, le réseau que représentent nos expatriés, non seulement bien sûr nos entreprises avec le concours de l'AWEx, mais nos expatriés constituant un réseau de contacts, un réseau d'influence, un réseau activable au bénéfice de notre Région. C'est un autre volet que nous voulons étudier.

Enfin, je termine en indiquant – et je tiens ces études à votre disposition – que nous disposons d'une étude, on la doit à Deloitte, en juin 2016, qui fait état des dispositifs de migrations économiques, tels qu'ils existent notamment à l'attention des travailleurs les plus hautement qualifiés, de nationalité hors Union européenne et, par ailleurs, les liens qui sont faits avec notre marché du travail.

La réponse que je vous fais est une réponse intermédiaire. Vous avez suscité mon questionnement, mon attention. Je vais demander des statistiques à cet égard et, si à la suite de tout cela, l'on estime que quelque chose doit être plus spécialement structuré en ce qui concerne le retour de ces expertises – le plus souvent de haut niveau – et donc leur mise à disposition de notre marché du travail wallon, ce sera fait. Par ailleurs, nous travaillons à l'idée de voir comment nous pourrions mieux exploiter le réseau de nos Wallons présents à l'international et ce qu'ils représentent en termes d'expertise, de contact et de potentialité à l'étranger.

M. le Président. - La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse. Je ne l'ai pas indiqué en posant ma question, mais moi aussi j'ai été étonnée de lire cette source, qui est une source scientifique fiable, mais on ne se contente jamais d'une source. J'apprécie la question réaction analyse, en tant qu'ancienne chercheuse, une réponse intermédiaire, dans une démarche d'analyse et de recherche statistiques, je ne peux qu'apprécier cette démarche.

Concernant le volet que vous ajoutez sur le réseau international, je partage vraiment son importance. D'ailleurs, j'aurai peut-être l'occasion de revenir vers vous sur cet aspect des choses qui m'intéresse beaucoup, auquel je crois fondamentalement et qui est complémentaire avec la question suscitée ici. J'étudierai avec plaisir l'étude que vous mentionnez dans votre réplique. Je mesure bien que c'est une réponse intermédiaire et je continuerai donc à suivre la réaction analyse que j'apprécie beaucoup en tant qu'ancienne chercheuse.

QUESTION ORALE DE M. DUFRANE À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA FUTURE PROGRAMMATION DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dufrane à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la future programmation des fonds structurels européens ».

La parole est à M. Dufrane pour poser sa question.

M. Dufrane (PS). - Monsieur le Ministre-Président, si la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens se poursuit actuellement, nous devons déjà être tournés vers l'avenir et penser à la future programmation qui débutera en 2020. C'est en effet dès aujourd'hui que la Wallonie doit poser les grandes lignes de cette future programmation en définissant les orientations qui mobiliseront les acteurs de terrain et soutiendront le développement régional.

Quelles seront les grandes lignes directrices de cette nouvelle programmation pour la Wallonie ?

Le soutien aux grandes villes et le développement urbain seront-ils toujours considérés comme des priorités ?

La notion de croissance durable sera-t-elle intégrée de manière transversale aux futurs projets ?

Comment la recherche et l'innovation seront-elles valorisées au sein du tissu économique ?

Quelle sera la place consacrée au soutien des projets en matière d'enseignement et de formation ?

Êtes-vous déjà en mesure de nous dire le montant du budget qui sera alloué à la Wallonie ?

Plus globalement, quelles seront les positions défendues par la Wallonie concernant cette future programmation ?

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, lors de l'établissement des budgets de la Programmation, la Wallonie avait plaidé, et obtenu, la création d'un statut particulier pour les régions dont le PIB se situait juste en dessous de la moyenne européenne. Le Gouvernement défendra-t-il toujours une telle approche différenciée pour la Wallonie ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, je vais essayer de bien ouvrir mon micro cette fois. Je suis désolé pour le début de la réponse précédente.

Monsieur le Député, effectivement, l'Union européenne est actuellement dans une phase de réflexion, de préparation en ce qui concerne l'avenir de ses dispositifs de programmation concernant les fonds structurels européens.

Les crises successives, tant économiques, politiques, sécuritaires ou migratoires ou d'autres encore ont amené la Commission européenne et les États membres à s'interroger sur le futur de l'Union européenne globalement et sur les directions que nous devons prendre en tant qu'État membre, en tant que partenaire.

De ces réflexions et discussions vont naître de nouvelles orientations, de nouveaux objectifs et de nouvelles priorités. Ceux-ci vont impacter indéniablement les politiques de l'Union, en ce compris la politique de cohésion très importante, l'un des instruments financiers les plus significatifs de l'Union.

De plus, nous évoluons dans un contexte d'incertitude jamais rencontré précédemment, lié notamment au Brexit. La sortie du Royaume-Uni aura un impact important non seulement sur les futures orientations de l'Union européenne, mais aussi sur ses choix politiques et sur les cadres budgétaires.

Les négociations de sortie, vous ne l'ignorez pas, sont toujours en cours, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer des interlocuteurs britanniques en charge de ce dossier, il y a quelques jours.

Il est, à ce stade, compte tenu de tous ces éléments, difficile de prédire l'issue et les conséquences de chacun des paramètres que je viens d'évoquer.

Nonobstant cette réserve, notons que la politique de cohésion et son financement vont indubitablement être impactés par la sortie de l'Union européenne de nos amis britanniques.

Au regard de ces éléments, vous comprendrez que l'on est aujourd'hui dans un cadre qui est encore un cadre mouvant et que les grandes lignes directrices de la prochaine programmation sont conditionnées à un certain nombre des éléments que je viens d'évoquer et qui donc sont difficiles, je pourrais même dire quasiment impossibles à esquisser à ce stade.

Cependant – et là vous avez raison –, il y a une position, évidemment, de la Wallonie et une position que l'on doit exprimer avec force, conviction que l'on doit porter au niveau européen et dont on doit veiller à ce qu'elle soit aussi largement que possible entendue dans la négociation européenne.

On a bien l'intention d'agir de la sorte, de s'exprimer à voix haute et intelligible – cela c'est encore le plus facile –, mais surtout de déployer un certain nombre de contacts diplomatiques, politiques, stratégiques de manière à ce que notre perception puisse être largement partagée. Quelle est-elle ? Quelques-uns des éléments de celle-ci : je souhaite, effectivement, le maintien de la catégorie des régions en transition ainsi que les soutiens spécifiques, les différentes formes de soutiens spécifiques à ces régions.

Par exemple, on sait que la transition industrielle est un élément particulièrement important pour notre Région et, vous l'avez noté dans la Déclaration de politique régionale, on a fait du renforcement de notre tissu industriel un élément majeur d'où le lien que l'on fait avec cette priorité, ce redéploiement devant s'articuler, bien sûr, sur le déploiement de recherche, d'innovation, sur la formation, sur la numérisation des entreprises et être porteur d'emplois, de valeur ajoutée sociétale.

Deuxièmement, vous évoquez la politique des grandes villes.

J'ai une conviction à propos des grandes villes. Les grandes villes ont toujours, dans l'histoire, été des pôles structurants à de nombreux niveaux du déploiement de territoires, du déploiement des sociétés. J'avais eu l'occasion de le dire encore récemment à l'un ou l'autre responsable des grandes villes, je considère qu'investir dans les pôles urbains constitue un moteur majeur du déploiement de notre société et aussi du déploiement de notre économie. Elles nécessitent un soutien spécifique et doivent bénéficier d'une approche circonstanciée, transversale entre les différentes politiques en ce compris la politique de cohésion. Je réponds vraiment

favorablement à votre interrogation concernant la priorité urbaine, c'est enraciné chez moi dans un certain nombre d'analyses, de convictions et aussi de références historiques.

Troisièmement, l'Accord de Paris sur le climat constitue évidemment le cadre – on s'est engagés dans notre DPR sur l'Accord de Paris sur le climat – et donc, je soutiens la transition environnementale forte et ambitieuse, elle fera aussi partie de l'expression de nos priorités. L'Union, ses États membres, ses régions, tout le monde doit s'engager, à nos yeux, à remplir les objectifs de la COP21. Nous souhaitons que ces objectifs se répercutent dans les instruments que les politiques européennes mettront en place, la politique de cohésion doit aussi participer à la réalisation de nos obligations environnementales.

Je termine, Monsieur le Président, en indiquant que bien sûr, nous souhaitons qu'indépendamment de tout cela, on ouvre la possibilité plus large en ce qui concerne des investissements stratégiques en Europe et dans notre Région au-delà de certains carcans budgétaires actuellement bien connus.

La réponse à votre question nécessiterait une heure, si je voulais être suffisamment complet et détaillé et une heure d'écoute de vos réflexions. Je serais évidemment prêt à partager ces deux heures avec vous parce que le sujet est important. Probablement pas dans le cadre de notre question, sans quoi, légitimement, le président va me rappeler à l'ordre.

M. le Président. - La parole est à M. Dufrane.

M. Dufrane (PS). - Merci Monsieur le Ministre-Président, merci pour vos réponses, pour la qualité de celles-ci et l'attention marquée à ce dossier important. Vous l'avez remarqué, j'étais particulièrement attentif par rapport au statut de régions en transition. Mon groupe socialiste, pendant des années, a été très attentif, comme je le disais et je rappelle que c'est une enveloppe de plus de 2,5 milliards d'euros qui a été dédicacée lors de la dernière programmation et donc c'est un point très important lors de ces négociations.

De plus, dans le cadre des débats menés sur la politique de la cohésion de l'Union européenne après 2020, l'une des positions défendues au sein de la commission était de tendre vers des fonds structurels et d'investissements européens, les ESI, alloués uniquement aux pays affectés au plus grand retard de développement, on en a parlé.

Enfin, la Wallonie fait partie d'une très large coalition de plusieurs centaines de régions et d'entités locales d'Europe qui plaident activement pour le maintien d'une programmation post 2020, accessible à l'ensemble des États membres.

Nous ne pouvons qu'espérer et vous inciter à faire entendre la voix de la Wallonie en faveur d'un maintien d'une programmation post 2020, accessible à tous les États membres.

Je ne serai pas plus long non plus, on aura certainement l'occasion d'en parler en dehors de cette commission, mais je reviendrai sur ce sujet, je resterai particulièrement attentif au suivi de celui-ci et vous remercie encore une fois pour la qualité de vos réponses, Monsieur le Ministre-Président.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA PRIVATISATION DE BELFIUS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la privatisation de Belfius ».

La parole à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, la Wallonie a exprimé déjà à plusieurs reprises ses inquiétudes à l'égard du projet de privatisation de Belfius, notamment quant aux conséquences potentielles pour le financement des collectivités locales, pour l'emploi de notre Région et plus généralement pour l'intérêt stratégique que représente pour les pouvoirs publics cette banque redevenue publique à 100 % suite à la crise financière, il y a quelques années.

Notre Parlement a d'ailleurs voté une motion en date du 13 avril 2016 pour inviter, pour enjoindre le Gouvernement à prendre l'initiative.

Il y a eu de nombreux atermoiements de la part de votre prédécesseur et de l'ensemble du Gouvernement puisque plusieurs ministres se sont refilés, finalement, la patate chaude, mais personne n'agissait et au bout du compte, après ces atermoiements relativement compréhensibles, le Gouvernement a fini par saisir le Comité de concertation, mais s'est fait opposer une fin de non-recevoir par rapport à l'examen d'un certain nombre d'options, d'un certain nombre d'options, d'informations en la matière.

Pendant ce temps, le Gouvernement fédéral poursuit son œuvre et le dossier avance à ce niveau puisqu'il apparaissait il y a quelques jours qu'un syndic bancaire était sur le point d'être désigné pour opérer cette entrée en bourse.

Je ne reviendrai pas ici sur l'ensemble du dossier et notamment le caractère un peu absurde quand on compare le taux auquel l'État fédéral se finance, notamment dans le remboursement de sa dette publique et les dividendes qui sont apportés chaque année par la propriété de cette banque redevenue extrêmement

rentable. Ce n'est pas le fond du débat ici, mais la question reste posée.

Le Parlement de Wallonie avait surtout mis en exergue les conséquences pour le financement des pouvoirs locaux, pour le financement des pouvoirs publics et pour l'emploi.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, je souhaitais vous demander comment vous envisagiez ce dossier. Comme je l'ai dit, on ne peut pas dire que votre prédécesseur se soit emparé du dossier et je voulais donc voir comment, de votre côté, puisqu'une nouvelle impulsion est là, vous entendiez faire valoir les craintes de notre Région et les craintes exprimées notamment par ce Parlement pour le financement des pouvoirs publics, des projets des communes et des provinces et pour l'emploi.

Lors du dernier échange que j'ai eu avec le ministre du Budget de l'époque qui était en charge du dossier, nous l'invitions à ne pas en rester là lorsque le Gouvernement fédéral avait fermé la porte. Et nous l'invitions à essayer de nourrir son argumentation en commandant une étude, un expert ou même un consortium qui pourrait mettre en exergue justement l'importance pour les pouvoirs publics de garder ce levier financier.

On parle souvent d'investissements publics. On parle souvent – et le Premier ministre y a fait allusion aussi – d'un levier en la matière et nous pensons vraiment que ce joyau qui est redevenu Belfius peut constituer ce levier important. Dès lors, ma question complémentaire est de voir si une telle étude suggérée jadis a été initiée par le précédent Gouvernement ou par l'actuel Gouvernement pour pouvoir exprimer ses craintes et les argumenter plus encore par rapport à ce projet.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, il s'agit d'un dossier que je pense bien connaître pour avoir eu l'occasion d'en être informé dans ma vie ministérielle antérieure et j'étais présent – mais de l'autre côté de la table – lorsque la Région wallonne a exprimé le souhait que l'État fédéral adopte une autre attitude dans ce dossier.

Je vais vous répondre très convivialement, mais très franchement. D'une part, ce dossier est strictement fédéral. On peut tous avoir un avis, une conviction par rapport à ce dossier, mais ce dossier est strictement fédéral à l'instar d'autres dossiers où la Région wallonne n'accepterait pas qu'une autre entité fédérée ou l'État fédéral vienne nous indiquer ce qu'il convient de faire.

Je pense qu'il est assez naturel de reconnaître la compétence et la seule compétence de l'État fédéral en la matière.

Deuxièmement, à titre personnel, je ne m'exprime plus ici en tant que ministre-président du Gouvernement, je suis favorable à l'opération telle qu'elle est imaginée au Fédéral et je la soutiens en ce sens que c'est une opération qui garde le pilotage majoritaire par les pouvoirs publics, qui consacre une ouverture, mais suivant un certain nombre de modalités bien précises dans le détail desquelles je n'entre pas, mais qui me paraissent bien pensées, analysées, structurées.

Troisièmement, pour m'être entretenu à plusieurs reprises avec un certain nombre de responsables de Belfius au plus haut niveau, cette opération est aussi soutenue en interne dès l'instant où elle s'exerce dans un cadre bien particulier avec un certain nombre de balises.

Quatrièmement, je ne pense pas que ceci va diminuer et encore moins annihiler la mobilisation de Belfius et ce qui constitue un de ces atouts, qui est vraiment sa spécificité d'offres et de services et de connaissances d'expertises en matière de pouvoirs locaux. Je ne pense pas que les pouvoirs locaux n'aient quoi que ce soit à craindre, pas plus que la Région wallonne. Je rappelle que nos relations avec Belfius sont relativement denses.

Belfius a le contrat caissier, par exemple, de la Région wallonne, jusqu'en 2022 et encore d'autres éléments de relations dans la gestion de nos trésoreries, de notre dette et d'autres éléments de placement. Tout en respectant la conviction de chacun dans ce dossier, la résolution telle qu'elle a été exprimée, j'ai pu observer combien la démarche au Comité de concertation est une démarche qui avait été presque pro forma. Je n'en fais pas reproche, mais forcément, puisque l'on est complément dans la compétence d'un autre niveau de pouvoir et dans sa propriété et que la démonstration des difficultés potentielles ne semblait pas évidente, je peux comprendre. Dans ce dossier, sauf s'il m'apparaissait *quod non* suivant l'examen approfondi que j'ai pu faire de ce dossier, les rencontres tout aussi circonstanciées que j'ai pu faire de ce dossier, car on parle de choses importantes, il ne m'apparaît pas devoir initier une action wallonne dans ce dossier et sauf à être distrait, je n'ai pas lu dans notre accord de Gouvernement, un mandat qui me soit confié à cet égard.

Monsieur Hazée, je n'ai pas eu connaissance du résultat d'une étude antérieure, mais je vais bien vérifier qu'elle n'a pas été menée. En tout cas, elle n'a pas été transmise au moment du transfert du cabinet.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je rejoins le ministre-président lorsqu'il évoque la compétence fédérale. Sur le plan

juridique, l'approche est tout à fait fondée, mais il demeure qu'il y a un certain nombre d'impacts qui mobilisent les compétences régionales et c'est le sens de l'expression que ce Parlement avait jugé opportun de rendre il y a maintenant un an et demi, des impacts pour sa compétence en matière de pouvoirs locaux, car si l'on rend plus difficile demain, le financement des pouvoirs locaux, il est déjà fort difficile. Si demain, il n'y a plus nécessairement d'offreurs lors des demandes de crédits, ce sera un impact...

Lisez vraiment les débats que nous avons eus en la matière ici, il y a un an et demi, c'est une crainte que nous pouvons avoir lorsque l'on voit dans un certain nombre de cas, le fait qu'il n'y a finalement qu'une institution bancaire qui répond aux demandes de crédit des communes. C'est aussi cette crainte pour l'emploi si demain, il y a des rationalisations qui suivent cette montée au capital de pouvoirs privés qui seront davantage intéressés par l'obtention de dividendes avec là, un risque de surenchère et un risque de pression accrue sur les coûts et sur la manière dont le personnel doit travailler.

J'avais regretté la relative inertie du précédent Gouvernement, car après le vote de la résolution, il ne s'est pas passé grand-chose pendant plusieurs mois, il faut bien le dire. Vous avez le mérite d'être plus franc. Cela n'en reste pas moins une conclusion qui ne m'arrange pas davantage puisque au bout du compte, les choses n'avancent pas.

Enfin, dernièrement, par rapport à cette étude, j'ignore si elle a été faite. C'était une suggestion puisque un peu facilement, le précédent Gouvernement semblait se dire : « On est au Comité de concertation. On nous a dit non, au revoir et nous ne faisons donc plus rien ». C'est donc une piste que j'avais évoquée pour relancer l'intérêt du dossier. Si maintenant, cette étude n'a même pas été initiée, cela ne fera que confirmer le fait que le précédent Gouvernement a finalement davantage fait du show qu'une action déterminée, construite et argumentée.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI DU PLAN DE LUTTE CONTRE LE RADICALISME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi du Plan de lutte contre le radicalisme ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre-Président, depuis 2015, la Wallonie a mis au point un plan de lutte contre le radicalisme visant prioritairement à favoriser le vivre ensemble et en tenant compte des compétences régionales.

Ce dispositif est suivi par un groupe de travail intercabinet qui s'est réuni à 14 reprises depuis janvier 2015. Cinq rapports ont été présentés au Gouvernement, dont le dernier date de mai 2017.

La stratégie de prévention du radicalisme violent comprend une trentaine de mesures ventilées en trois axes : la coordination, la prévention et la détection. Elle avait fait l'objet d'un budget additionnel de 11 millions d'euros dégagés à l'initiale 2016 et qui ont été pérennisés en 2017.

Ces moyens sont-ils également prévus pour 2018 ?

Sous l'angle de la coordination, il s'agissait essentiellement d'actions de coordination administrative comme la désignation d'un référent au radicalisme, la mise en réseau des correspondants désignés dans les administrations et les OIP ou encore, la participation aux instances de coordination avec les autres pouvoirs.

L'acte prévention touche à cinq domaines : l'intégration sociale des personnes étrangères et d'origine étrangère. Pour atteindre cet objectif, le renforcement des opérateurs pour les initiatives locales d'intégration était prévu. Pour la période 2017-2018, 242 opérateurs ont soumis des dossiers qui sont en cours d'examen pour un budget total de 2 millions d'euros. Où en est-on dans ces dossiers aujourd'hui ?

Par ailleurs, un appel à projets spécifique de prévention de la radicalisation avait été lancé en juillet 2016 dans le cadre des plans de cohésion sociale, 24 projets ayant été retenus pour un montant total de 1 359 000 euros. Une première évaluation devait avoir lieu entre juin et septembre 2017. Cette évaluation a-t-elle pu avoir lieu ?

Le Plan de lutte contre le radicalisme insistait également sur le renforcement du dispositif des grandes villes. Quel sera le budget consacré à ce point en 2018 ?

De manière générale, quel suivi le Gouvernement entend-il donner au Plan de lutte contre le radicalisme ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, il s'agit effectivement d'un dossier extrêmement important auquel je souhaite réserver, avec mes collègues compétentes à un titre ou à un autre – je pense notamment à la ministre des Pouvoirs locaux et la ministre en charge de matières sociales au sens large – vraiment beaucoup d'attention.

Vous avez raison, vous avez rappelé l'ensemble des rétroactes de ce dossier, ils sont exacts. J'y ajoute – mais évidemment, vous ne pouviez pas le savoir – qu'un

nouveau rapport nous est parvenu en tout début de cette semaine, un rapport d'évaluation du dispositif en ce qui concerne, notamment, son déploiement à travers les PCS et les pouvoirs locaux.

Ma réponse sera ici aussi très directe. Je pense qu'un certain nombre d'efforts ont été faits et je tiens à les souligner. Ils touchaient, vous l'avez rappelé, différents aspects de la lutte contre le radicalisme et ils mobilisaient différents acteurs associatifs, locaux, plans communaux, les PCS, et cetera. Je note bien, je souligne l'ensemble des efforts qui ont été faits.

Nous souhaitons et je souhaite tout particulièrement m'inscrire dans une démarche d'évaluation des résultats de ces différentes dispositions avant d'imprimer un certain nombre de marques complémentaires à la lutte contre le radicalisme.

Ces marques complémentaires toucheront notamment le lien avec le Fédéral et les nouveaux instruments fédéraux. Nous évaluons aussi de nouveaux dispositifs comme les plans intégraux de sécurité locale dont on constate le déploiement dans une partie du pays. On voudrait voir l'intérêt d'utiliser également ceux-ci chez nous.

On doit également désigner à nouveau une personne qui sera le référent « lutte contre le radicalisme » au niveau wallon. On doit évaluer aussi les interlocuteurs « radicalisme » dans les administrations.

Ce travail est en cours, on attendait le rapport qui nous est arrivé début de semaine pour pouvoir faire la synthèse de ce travail d'évaluation et, sur base de cela, je viendrai au Gouvernement et au Parlement dans les tout prochains jours avec l'actualisation du Plan de lutte contre le radicalisme. Vous y trouverez la confirmation d'un certain nombre d'actions aujourd'hui menées, de travail de terrain, de travail associatif, de travail d'expression, de parole.

On y trouvera aussi des mesures nouvelles et, par ailleurs, très logiquement, la déclinaison budgétaire de l'ensemble de ce Plan de lutte contre le radicalisme actualisé.

J'ajoute, puisque vous avez été très précise dans votre question à cet égard, que l'appel à projets – même si cette question relève plus particulièrement des pouvoirs locaux – l'appel à projets de 24 projets, est actuellement suspendu quant à sa notification en l'attente de cette évaluation.

Ma réponse est donc, vous l'aurez observé, nuancée. Premièrement, je souligne un certain nombre des actions qui ont été menées. Deuxièmement, nous devons actualiser certains dispositifs à la suite de l'évaluation, à la suite des constats faits, suite à des situations particulières, notamment la disparition du référent terrorisme.

On veut aussi faire le lien plus dense avec les actions menées au Fédéral et il y aura aussi inclusion d'un certain nombre d'éléments nouveaux.

Je vous invite – habituellement, c'est le parlementaire qui conclut de la sorte – à ne pas hésiter à revenir vers moi, si vous le souhaitez évidemment, dans quelques jours, de manière à ce que je puisse non seulement vous décrire ce que l'on est en train de faire, mais, je l'espère, le résultat de ce que nous aurons clôturé d'ici là et le soumettre évidemment à votre analyse et à votre débat.

M. le Président. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je vous remercie pour votre réponse. Je vais être une députée en attente alors. Je reviendrai vers vous, c'est vrai qu'il est intéressant de connaître les positions de vos collègues.

Vous avez parlé du Fédéral et je vous rappellerai aussi que le fonctionnement de la plateforme interfédérale semble rester compliqué et j'aimerais que cela puisse évoluer aussi.

Puisque vous avez ajouté des points, je pense aussi qu'il serait bon de revoir le renforcement de la formation à la sortie de prison. Je crois que vous n'avez pas soulevé ce problème-là ou c'est moi qui n'ai pas été attentive. Le plan prévoyait 85 000 heures de formation supplémentaires et je pense que c'est une chose importante, également les mesures d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, puisqu'un dispositif était prévu pour renforcer l'interculturalité.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'OUVERTURE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE WALLONIE AUX ACTEURS ENVIRONNEMENTAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'ouverture du Conseil économique et social de Wallonie aux acteurs environnementaux ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, la Déclaration de politique régionale indique, et je la cite, que : « Compte tenu de l'évolution de la société et de l'importance des enjeux climatiques et du développement durable, et à l'instar des réformes initiées en France, la concertation sociale sera renforcée en ouvrant la porte du Conseil économique et social et des instances de concertation aux acteurs environnementaux ».

Je souhaite vous interroger sur votre plan de travail en la matière.

Quelles sont les modalités prévues pour assurer cette participation des acteurs environnementaux au Conseil économique et social et aux instances de concertation ?

La Déclaration de politique régionale évoque les réformes qui ont été menées en France. Notre Parlement avait d'ailleurs eu l'occasion d'auditionner plusieurs représentants du Conseil économique, social et environnemental lors de l'examen du projet de décret du précédent Gouvernement. S'agit-il de reproduire l'organisation et le fonctionnement du CESE français ?

Une concertation avec le CESW et les acteurs concernés a-t-elle déjà été initiée afin d'assurer la meilleure intégration de ces réformes ?

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, notre Déclaration de politique régionale est très claire aussi à cet égard, puisqu'elle préconise l'inclusion des préoccupations des volontés environnementales et de leur représentation au sein du Conseil économique et social de Wallonie.

C'est une évolution que le Gouvernement compte bien impulser, avec pour objectif évidemment de voir les préoccupations en développement durable, environnementales au sens le plus large du terme, transition écologique pleinement associée aux réflexions concernant l'avenir de notre Région.

Bien évidemment, nous nous inspirons d'un certain nombre de concepts largement débattus à l'extérieur, notamment au niveau international, dans le contexte du développement durable et de celui de ses trois piliers intégrés et interactifs pour tracer les lignes de cette transition que nous plaidons. L'ensemble de cette transition écologique, cette transition de gestion sociétale est un élément majeur de notre accord de Gouvernement.

Je souhaite également souligner la cohérence de la démarche, puisque ici on souhaite vraiment que la démarche soit pleinement inclusive de tous les domaines de réflexion, de la gestion de notre société, par seulement de l'activité entrepreneuriale, mais aussi des fonctions liées à l'habitat, au logement, aux institutions en environnement, la gestion du territoire, la gestion des ressources naturelles, et cetera.

Il est donc assez naturel d'inclure les acteurs environnementaux dans la représentation socioéconomique au sens large.

Vous avez fait écho au fait que le Conseil économique, social et environnemental français pouvait être une source d'inspiration. Je crois d'ailleurs savoir qu'il y avait eu des observations au départ des commissions du Parlement de ce modèle français.

Je dois vous indiquer que je ne suis pas sûr que ce soit le modèle à suivre. Autant on est totalement déterminés quant au modèle et à l'inclusion des organisations environnementales dans notre modèle wallon, autant je ne suis pas sûr que le modèle français soit nécessairement celui qui doit en tout cas complètement nous inspirer.

En effet, le CESE est en fait une assemblée, si j'ai bien lu, de 233 membres – ce qui, à l'échelle de la France, peut encore s'expliquer – avec trois délégations : outremer, prospective et évaluation des politiques publiques et troisièmement aux droits des femmes et pas moins de neuf sections. En termes de nombre de membres, c'est par ailleurs la troisième assemblée de France. Ce modèle m'a l'air un peu compliqué, un peu lourd et je crains que la complexité du modèle ne diminue les chances de voir des résultats spectaculaires, pour ne rien vous cacher.

Je ne souhaite pas, en tout cas dans mon analyse, reproduire ce modèle, mais on a déjà indiqué aux partenaires du Conseil économique et social de Wallonie que telle était bien la volonté du Gouvernement.

Toujours avec la même franchise, il ne m'a pas semblé percevoir sur tous les bancs du Conseil économique et social de Wallonie, dans sa version actuelle, des bonds de joie, ni des bras grands ouverts, les uns et les autres me décrivant plutôt les difficultés à dépasser plutôt que les opportunités à saisir.

Nous avons bien l'intention d'avancer. Notre message a été délivré. On pourrait imaginer – je vous parle au conditionnel – par exemple, de commencer par associer à titre d'experts des représentants des associations actives dans le domaine de l'environnement qui seraient associés assez rapidement au Bureau du Conseil économique et social de Wallonie.

Par ailleurs, partant de là, on pourrait progresser dans la négociation avec les différents acteurs du CESW dans sa version actuelle.

Vous savez que tout cela doit encore bien s'articuler avec la réforme de la fonction consultative telle qu'elle a été organisée.

Premièrement, pas de doute quant à notre volonté.

Deuxièmement, mon idée est de déjà faire quelque chose assez vite et de travailler tout aussi rapidement à quelque chose de plus structuré et de plus durable.

Troisièmement, je ne suis pas convaincu par le modèle français, sous réserve d'inventaire ou d'autres éléments qui me seraient inconnus à ce stade.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je prends note des éléments de réponse du ministre-président. C'est un enjeu important. De notre point de vue, c'était clairement un rendez-vous manqué de la part du précédent Gouvernement dans la réforme de la fonction consultative. C'est avec un abord positif que nous avions lu cet extrait de la Déclaration de politique régionale.

Deuxièmement, j'évoquais le modèle français parce qu'il était cité dans la Déclaration de politique régionale. C'est la Déclaration de politique régionale qui fait référence aux réformes initiées en France. Bien sûr, ce n'est pas le nombre, ce n'est pas le volume quantitatif que je retenais de ce modèle qui, effectivement, s'applique à un pays contenant de l'ordre de 20 fois plus d'habitants, mais davantage le principe d'une triangulaire avec le représentant des acteurs, des représentants des employeurs, des représentants des travailleurs et puis les représentants de la société civile, au sens des milieux environnementaux et puis également d'autres préoccupations.

J'ai noté vos premières réflexions, notamment le fait que vous aviez déjà pris un certain nombre de contacts au sein du Conseil économique et social, ce qui me paraît tout à fait opportun. Vous évoquiez aussi deux temps pour avancer. J'imagine bien que, à un moment donné, c'est le décret qui sera mis en chantier pour donner à cette réforme toute l'ampleur qu'elle mérite. Lorsqu'il est question d'experts, on a le sentiment d'un apport technique en marge des instances. On est bien sûr là dans la représentation, un travail consultatif. Je pense vraiment que c'est à travers une présence comme membre, par exemple, du Bureau, c'est certainement un point de départ à soutenir, que nous pourrons avancer en la matière.

QUESTION ORALE DE MME DOCK À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES AIDES WALLONNES AU DÉVELOPPEMENT POUR LES FEMMES DES PAYS DU SUD »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dock à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les aides wallonnes au développement pour les femmes des pays du Sud »

La parole est à Mme Dock pour poser sa question.

Mme Dock (MR). - Monsieur le Ministre-Président, 30 % de la population mondiale manquent d'accès à l'eau potable et 60 % n'ont pas d'accès véritable aux sanitaires.

Les femmes des pays en voie de développement sont bien plus touchées par ce manque d'accès à l'eau. Cela a des répercussions profondes sur le niveau de vie et de développement de ces pays.

En effet, les femmes sont traditionnellement responsables des enfants, des personnes âgées et des personnes malades. Elles sont donc plus souvent exposées à différents microorganismes, avec des conséquences en matière d'hygiène. Si l'accès à l'eau est un problème, elles sont les premières à en subir les conséquences. Le problème est d'importance.

La problématique de la situation des femmes et jeunes filles dans les pays en développement est multiple, liée à des aspects culturels, démographiques et évidemment à l'accès à l'école.

Tout cela nous concerne au plus haut point, car la démographie des pays africains est particulièrement forte et le déplacement des populations à travers le monde risque de s'accroître, a fortiori si l'on combine avec le réchauffement climatique et ses possibles conséquences.

Certains disent que la femme est l'homme du XXIe siècle. Moi, je dirais plutôt qu'elles doivent l'être dans les pays du Sud, sinon à terme nous en serons tous impactés.

J'ai deux questions, Monsieur le Ministre-Président.

Quel est le plan d'action de WBI pour les femmes des pays du Sud ? Comment envisagez-vous la coordination sur ce sujet avec l'échelon fédéral et européen ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, je partage très largement votre constat.

Tout d'abord, les thématiques que vous évoquez sont bien sûr – par ailleurs, on le sait – complexes, transversales, multifactorielles dans leurs causes, dans leur dimension et dans leurs angles d'analyse. Elles dépassent aussi les enjeux de « coopération au développement » des États et concernent aussi l'échelle mondiale, l'aspect multilatéral de la coopération au développement. Cela rejoint les objectifs du développement durable, déjà par exemple exprimé en 2015, notamment les objectifs 5 et 6 qui visent respectivement à promouvoir l'égalité des sexes, d'une part, et à permettre, par ailleurs, l'accès à de l'eau salubre et à l'assainissement des eaux, d'autre part.

Évidemment, je m'inscris vraiment pleinement dans ces objectifs. Je tiens à vous assurer que ces problématiques qui touchent à la situation des femmes, des jeunes par ailleurs, et à l'accès à un certain nombre de services ou de biens de consommation élémentaire sont au centre de mes priorités.

Cela figure également dans les actions et dans les projets portés par WBI dans sa composante « coopération et relation par rapport au développement ».

La note de politique internationale, déjà celle 2014-2019, des Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie le mentionne comme l'une des thématiques transversales. Je cite : « Au sein de l'ensemble des programmes de collaboration mis en œuvre avec les organisations internationales, une attention particulière sera portée aux thématiques relatives à la situation des personnes vulnérables, les enfants, personnes âgées ou handicapées, et des groupes spécifiques, les femmes, les migrants, les jeunes, dans le but d'une meilleure inclusion sociale et du plein exercice de leurs droits. »

Cela, c'est un extrait de la note de politique internationale 2014-2019 des deux gouvernements concernés où l'on retrouve, certes exprimé en termes parfois un peu diplomatiques, l'objectif que vous mentionnez.

Par contre, il n'existe cependant pas à proprement parler de plan d'action en tant que tel qui serait spécialement isolé et dédicacé à l'objectif que vous avez mentionné. Pas de plan spécifique, de plan d'action particulier de WBI pour les femmes des pays du Sud.

Par contre, dans un certain nombre d'actions bilatérales, pays par pays, WBI travaille actuellement sur des projets – je peux en solliciter la liste si vous le souhaitez – qui visent à transmettre une expertise, à partager un certain nombre d'analyses, à mettre en œuvre les outils locaux, les outils régionaux et l'action concertée à ce propos.

Par ailleurs, vous prenez le cas de l'eau, la Wallonie – je pense – a une très belle expertise en la matière. Dans le cadre de projets bilatéraux, nous pouvons transmettre compétences et savoir avec des autorités locales afin qu'elles puissent aussi mettre en œuvre cette expertise, la traduire dans des objectifs de développement local et bien sûr de permettre l'accès plus large à l'eau salubre.

Enfin, basée sur une démarche de structuration locale, de construction et s'appuyant sur une expertise régionale à tous les niveaux, nos services publics, nos entreprises, nos universités, cette approche relationnelle de la coopération au développement sous son angle et sous son approche moderne de WBI doit évidemment être distinguée de l'intervention humanitaire en tant que telle ou de l'action des outils multilatéraux.

Je considère que ces différentes actions sont complémentaires, mais que néanmoins, on doit mettre à l'ordre du jour de nos conférences interministérielles les échanges et le partage de nos analyses avec les autres entités fédérées, avec le Fédéral, de manière à ce que nos actions puissent être aussi largement que possible articulées.

J'entends bien le message, notamment sur la déclinaison plus particulière en plan d'action. J'adhère à votre analyse, ainsi qu'à la priorité que vous soulignez.

M. le Président. - La parole est à Mme Louvigny.

Mme Dock (MR). - Je serai très brève, je voulais remercier M. le Ministre-Président pour l'intérêt qu'il porte à la question, sur la précision de la réponse.

En ce qui concerne WBI, je souligne particulièrement les deux aspects, qui sont : la mise en évidence du côté transversal de la question et l'inclusion sociale qui m'interpellaient dans la note de politique à laquelle vous faisiez référence. Le plan d'action, vous en avez parlé. Ce qui est évidemment important, c'est que vous mentionnez, à travers l'explication, par rapport à l'action de WBI, la traduction à travers des projets. Je serais intéressée par les précisions dont vous parliez dans votre réponse. Ce qui importe, c'est le résultat. Je vous remercie à nouveau pour la précision de votre réponse, Monsieur le Ministre-Président.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE VOLONTARISME DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA *SILVER* ÉCONOMIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le volontarisme du Gouvernement concernant la *silver* économie ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre-Président, en avril dernier, le Parlement adoptait à l'unanimité, la résolution visant la mise en place d'une filière de *silver* économie en Wallonie, au service des aînés, pour une vie de qualité.

Parmi les demandes adressées au Gouvernement, figurait la commande à l'IWEPS d'une étude exploratoire afin :

- de recenser l'ensemble des acteurs de la *silver* économie en Wallonie ;

- d’en appréhender au mieux son poids économique et son potentiel de croissance ;
- d’en identifier les freins pour les entreprises wallonnes du secteur ainsi que les leviers au développement ;
- d’évaluer concrètement le nombre d’emplois susceptibles d’être créés dans la filière, en Wallonie, à l’horizon 2020.

Faisant suite à cette demande du Parlement, votre prédécesseur a directement pris contact avec l'IWEPS, afin de lui confirmer la mission d'étude précitée. Dans la DPR, le Gouvernement rappelle son attachement à la *silver* économie, en précisant qu'il est indispensable pour la Wallonie de se positionner de manière plus volontariste dans ce domaine.

Dès lors, pourriez-vous me dresser un premier état des lieux du dossier ? Comment le Gouvernement entend-il traduire son engagement ? Quand disposerez-vous des résultats complets de l'étude ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, votre constat est doublement exact. Tout d'abord, en ce qui concerne l'évolution démographique de notre société, on le sait, en 2030, l'on estime qu'une personne sur cinq aura plus de 65 ans, j'en serai, j'espère. D'ici 2050, les personnes âgées de plus de 65 ans devraient être trois fois plus nombreuses qu'aujourd'hui. On voit vraiment une inversion de la structure pyramidale de notre démographie.

Notre volonté est effectivement, tant au niveau du Parlement que du Gouvernement, de bien mesurer l'ensemble de cette évolution, de bien accompagner, de bien créer des leviers, peut-être de soutien à cette *silver* économie qui se prépare, qui est en train de se déployer sous nos yeux, en ce compris bien sûr, en ce qui concerne la gestion du monde entrepreneurial, la création d'activités en lien avec celle-ci, et cetera.

Ce dernier concept, cette *silver* économie étant considérée, suivant les définitions que j'ai pu en lire, comme l'ensemble des activités économiques existantes au service des personnes âgées ou en lien avec celles-ci, ou en lien avec l'évolution démographique que je viens de mentionner.

Suite à la résolution du Parlement wallon, celle du 19 avril 2017 que vous évoquez, qui vise la mise en place d'une filière de *silver* économie en Wallonie et qui prévoit notamment la commande d'une étude à l'Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique sur ce thème, je dois vous confirmer que l'IWEPS s'est, bien entendu, saisi de ce dossier ; il est en train de préparer une proposition qu'il va nous soumettre concernant l'organisation et le phasage de la recherche sollicitée par le Parlement wallon. Le projet de recherche devra être bien défini quant à son contour, les différentes étapes de l'exploration, les délivrables, les ressources nécessaires et aussi le calendrier envisagé.

L'objectif est bien entendu d'analyser les détails de l'essor de ce nouveau contexte de *silver* économie, d'en estimer le potentiel de développement, les conséquences directes et indirectes et d'émettre un certain nombre de propositions quant aux politiques publiques pertinentes, efficaces et efficiences qui devraient être menées.

La proposition que j'ai actuellement sur la table me propose quelque chose qui est un peu long dans le temps, et est déclinée en six étapes. Je vous la livre à ce stade, la proposition qui m'est soumise, donc une proposition d'étude recherche en six étapes :

- une première qui consiste en la délimitation de l'objet, l'état des infos disponibles ;
- la deuxième phase a trait à l'analyse de ce que l'on trouve, aujourd'hui, comme offre de services, offre de produits, élément économique lié à cette évolution démographique, une analyse de l'offre de ces derniers dans le contexte de la *silver* économie en Région wallonne ;
- s'ajouteraient encore une troisième, quatrième, cinquième et sixième phase dont je ne vous détaille pas tout le contenu à ce stade.

Il me semble que tout cela est un peu long, puisque l'on nous indique que cela prendrait finalement près de deux ans, dans la proposition qui m'est soumise, avec un budget sous forme de personnel de l'ordre de 170 000 euros de prise en charge, des éléments « recherches » du programme.

Je sais que le dossier est important, que le dossier est complexe et il est très large, mais ce délai de deux ans m'interpelle un peu. Je disposerai d'ici une quinzaine de jours, m'indiquent mes services, de la proposition définitive de l'IWEPS concernant l'organisation de l'étude. Mon intention est de demander de raccourcir le délai et de raccourcir le *scope*, de manière à éviter que, souhaitant bien faire – et vraiment la volonté est là du côté de l'IWEPS – l'on élargisse tellement le *scope* que, finalement, le temps de disposer de l'étude, le temps de l'analyser et le temps de mettre en œuvre les politiques, on aurait facilement trois ans, trois ans et demi qui se seraient écoulés. Cela me paraît trop long.

Voilà exactement où l'on en est, donc : demande à l'IWEPS, l'IWEPS disponible, une proposition est sur la table, je viens d'en décrire quelques-uns des éléments. D'ici 15 jours, on s'accordera pour recadrer un peu le dispositif et on lancera les dispositifs de marché. Je considère, et j'en termine par là, qu'indépendamment des éléments statistiques, des tableaux de bord généraux, et cetera, très précieux de l'IWEPS, des études pointues de cette nature-là sont aussi une priorité pour moi. Je préfère à la limite retarder d'un an une étude générale

sur les indicateurs sociétaux et mettre des moyens sur ce type d'étude pour qu'elle soit faite peut-être plus rapidement, avec les moyens et les forces nécessaires, mais ce sera fait.

M. le Président. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre-Président, je prends bonne note de l'état des lieux. Je prends également bonne note de la diminution du délai, c'est vrai que deux ans, cela peut être long, mais je reste impatiente quant au délai. Peut-être une suggestion, je pense qu'une étroite collaboration avec le milieu associatif est essentielle, afin de rencontrer les attentes précises des aînés dans le domaine.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA PRÉPARATION DU TRANSFERT DE CERTAINES COMPÉTENCES VERS LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la préparation du transfert de certaines compétences vers la Communauté germanophone ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre-Président, ces dernières semaines, on pouvait lire dans la presse, en Région wallonne, des informations sur les transferts de compétences envisagés à la Communauté germanophone. Les analyses étaient très saluées en Communauté germanophone.

À la suite d'une interview du ministre-président, la question de financement de ces transferts était posée. Pouvez-vous confirmer que, comme dans le passé, on part du principe que chaque transfert de compétence est lié à un transfert des moyens nécessaires, négocié des deux Gouvernements impliqués ?

Y a-t-il ou y avait-il déjà des préparations pour les négociations avec le Gouvernement de la Communauté germanophone ou bien un calendrier est-il prévu pour ceci ?

Une petite question également sur la budgétisation de ce transfert. En se basant sur le fait que certaines négociations étaient déjà préparées, assez loin, par exemple, pour le logement, y a-t-il déjà des préparations également dans le budget pour l'année 2018 en ce qui concerne un transfert potentiel de cette matière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, la Déclaration de politique régionale mentionne effectivement que le Gouvernement approfondira le dialogue avec la Communauté germanophone et que, dans ce cadre, le Gouvernement wallon entamera le transfert à la Communauté germanophone des compétences relatives au logement, à l'aménagement du territoire et à l'énergie.

En ce qui concerne le passé, on sait que plusieurs fois, la Région wallonne et la Communauté germanophone se sont entendues pour transférer des compétences en application de l'article 139 de la Constitution, le dernier transfert a pris effet, vous le savez, en janvier 2016 concernant les matières de l'emploi.

On sait que des discussions étaient en cours entre le Gouvernement germanophone et le Gouvernement wallon précédent, notamment, vous l'avez évoqué concernant le logement.

Bien évidemment, comme dans d'autres dossiers, je ne souhaite pas partir d'une table blanche ou d'une table rase, mais je souhaite utiliser les éléments de discussions déjà abordés concernant le logement, mais nous n'en sommes encore qu'au début du processus.

Comment allons-nous faire ? Dès demain matin, 9 heures, le Conseil des ministres sera saisi d'une note visant à la mise en place d'un groupe de travail spécialisé avec les représentants de la Communauté germanophone et des ministres concernés ainsi que les représentants du Gouvernement wallon avec le support de nos administrations.

Nous avons déjà le représentant de la Communauté germanophone. Demain matin, nous aurons les représentants du Gouvernement wallon ainsi que des équipes de nos administrations. J'ai aussi demandé à mon administration, il y a quelques jours, quelque temps, quelques semaines déjà, une note prospective concernant l'ensemble des éléments liés à ce transfert de compétences.

J'ai l'intention de réunir pour la première fois ce groupe de travail avant la fin du mois de novembre, de manière à pouvoir bien fixer le cadre de travail, le cadre d'organisation, les attentes des uns et des autres. Je crois comprendre que sur le logement et l'aménagement du territoire, il y a un consensus, je crois entendre qu'il y a plus de questions sur l'énergie, par exemple. On aura l'occasion de discuter de tout cela.

Ce sera aussi l'occasion d'établir un calendrier à ce moment-là. Il me semble normal que les deux partenaires se réunissent pour ensemble définir le calendrier plutôt que moi, tout seul, au Parlement aujourd'hui, le décider ou le décider dans mon bureau de l'autre côté de la Meuse.

Par ailleurs, en ce qui concerne le financement, il faut être cohérent. Si l'on transfère la politique, on transfère aussi des éléments de financement adéquat, sinon c'est un transfert qui n'est pas optimalement géré. D'ailleurs, dans les transferts de compétences, en général, que ce soit en fonction de tel ou de tel niveau de pouvoir, ou de tel ou tel article de la Constitution, il y a évidemment le transfert des moyens.

Par contre, la discussion concernant la définition des moyens, c'est quelque chose qui, en général, est plus compliqué, et l'on devra, effectivement, travailler notre sujet pour que l'on puisse s'accorder sur ce que l'on entend par le transfert des moyens.

Cette affaire-là n'est pas simple, vous le savez, mais la volonté est là, la mécanique va être mise en place, la première échéance demain matin, deuxième fin novembre pour la mise en place de ce groupe de travail, le rapport de mon administration sur l'ensemble des éléments juridicofinanciers de tout cela et puis, je vais essayer de piloter cela au mieux.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour cette réponse tout à fait favorable et rassurante. En effet, je voulais être rassurée sur la bonne continuation et sur les préparations nécessaires des transferts de compétences annoncés. En effet, je constate que le calendrier est en train de se réaliser, d'être fixé. Je salue le fait que le groupe de travail puisse entamer sa collaboration, dès demain matin, à 9 heures, comme vous l'avez précisé, soutenu par l'administration, c'est très important également. En effet, concernant les moyens adéquats, là aussi, j'ai toute confiance que les futurs débats trouvent des accords satisfaisants pour les deux côtés, je l'espère.

En effet, merci beaucoup pour cette réponse qui a donné beaucoup plus de précisions encore sur les transferts annoncés. La Communauté germanophone peut se réjouir que nous soyons regardés et traités correctement par ce Gouvernement. Merci.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je voudrais juste apporter une petite précision pour être bien certain d'être bien compris. Demain matin, au Gouvernement, aura lieu la désignation des délégués du Gouvernement wallon dans le groupe de travail commun et je proposerai que ce groupe de travail commun se réunisse pour la première fois avant la fin novembre, à savoir avec les délégués du Gouvernement wallon et les délégués de la Communauté germanophone.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. BORSUS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'UTILISATION DES LANGUES OFFICIELLES DE LA RÉGION WALLONNE DANS LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'utilisation des langues officielles de la Région wallonne dans la communication du Gouvernement ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre-Président, le Gouvernement wallon s'est réuni le 3 août pour prendre des mesures en matière de bonne gouvernance, de fonctionnement des institutions et de transparence des pouvoirs publics. Par le biais de deux arrêtés et d'une circulaire relatifs au fonctionnement du Gouvernement et des cabinets, il était décidé, entre autres, qu'il faut, je cite le communiqué de presse correspondant, « une transparence accrue dans la politique de subsides : les subventions octroyées dans l'ensemble des domaines de la vie publique à savoir le sport, l'économie, la recherche, l'insertion socioprofessionnelle, et cetera, et devront faire l'objet d'une information claire, rapide et aisément accessible à chacun sans qu'il ait besoin d'effectuer de lourdes démarches administratives ».

Ceci dit, puis-je conclure que vous vous engagez à ce que toutes les informations nécessaires soient communiquées dans les deux langues officielles du territoire de la Région wallonne, afin qu'elles soient aisément accessibles et compréhensibles à chaque citoyen : entreprise, ASBL ou organisation installée en Région wallonne et qui dépendent de la Région wallonne ? Avez-vous l'intention de communiquer non seulement en français, mais également en langue allemande en ce qui concerne les communiqués officiels du nouveau Gouvernement ? Comment allez-vous garantir qu'il n'y aura pas un retard concernant la politique d'information pour les citoyens germanophones ? Là aussi, un grand merci déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, notre volonté est que les informations concernant les subsidiations et ce nouveau site, et cetera, soient disponibles aussi en langue allemande et en temps réel. Dans l'ensemble de la mise en place du dispositif, nous allons disposer d'un premier rapport de l'administration dans les tout prochains jours concernant à la fois le périmètre de ce qui va apparaître

sur le site, la périodicité de ce que l'on y trouvera, mais l'élément linguistique devra bien être présent.

Vous savez que mon engagement – je l'avais déjà précédemment – est de pouvoir de façon très systématique veiller à ce que les formulaires disponibles le soient aussi en version germanophone, que le numéro vert, bien sûr, puisse être pleinement exploitable en langue allemande.

Je rappelle aussi ce qui existe aujourd'hui en plus, les administrations décentralisées en Communauté germanophone, l'espace Wallonie d'Eupen. Je soutiens tout cela, mais je suis bien conscient qu'il y a encore des progrès à faire et un des progrès que vous mentionnez c'est de veiller à ce que nos communications officielles du Gouvernement le soient aussi en allemand. On est bien conscients de cette sensibilité, elle me paraît légitime et l'on va systématiser à l'avenir la traduction de nos communications post gouvernement.

C'est véritablement la communication officielle du Gouvernement, il faut juste nous laisser un petit peu de temps par rapport à l'organisation du secrétariat du Gouvernement à cet égard, parce que cela doit être quasiment en temps réel. En effet, si c'est pour traduire le lendemain, cela n'a plus beaucoup d'intérêt.

Voilà, notre volonté d'avancer est très claire, on a encore besoin d'un tout petit peu de temps pour nous organiser et aussi pour ne pas décevoir à cet égard.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour cette réponse. En effet, je peux juste me réjouir et saluer votre volonté de traduire la communication du Gouvernement également en Communauté germanophone parce qu'en effet, il est important pour nos citoyens. Évidemment, les traductions prennent du temps et il est logique que l'information ne puisse pas toujours passer au même moment dans les deux langues, mais qu'en regardant ce temps réel, une certaine périodicité également, toutes les informations nécessaires seront accessibles pour les citoyens germanophones.

Comme je disais, ce n'est pas chaque petit détail qui doit être traduit, mais bien toutes les choses ayant une importance pour les citoyens germanophones. Je me réjouis beaucoup que vous ayez cette volonté de communiquer également en langue germanophone et également que tous les documents et les sites officiels soient accessibles là où c'est nécessaire.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - La question orale de Mme Louvigny, sur « l'implémentation d'une plateforme contre les inondations au niveau régional » à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Dupont, sur « la mise en œuvre de la résolution du Parlement wallon du 13 avril 2016 contre la privatisation de Belfius » ;
- M. Collignon, sur « les relations entre la Wallonie, les autres entités fédérées et l'État fédéral » ;
- M. Furlan, sur « la suppression des parrainages » à M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 10 heures 55 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Véronique Bonni, PS
M. Willy Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon
Mme Magali Dock, MR
M. Anthony Dufrane, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
M. Nicolas Tzanetatos, Président
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
CESE	Conseil économique, social et environnemental (France)
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
COP21	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (Conférence de Paris 2015 sur le climat)
DPR	Déclaration de politique régionale
ESI	Fonds structurels et d'investissement européens
ICS	Investment Court System (Système judiciaire sur l'investissement)
ISDS	Investor-State Dispute Settlement (mécanisme de règlement des différends investisseurs-États)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OIP	organisme d'intérêt public
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PCS	Plan de cohésion sociale
PIB	produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
WBI	Wallonie-Bruxelles International